

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 13 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 13 Octobre à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :

Yohann HERVO, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE et Maïwenn COTILLARD

Absents excusés : Guy BURLOT (pouvoir à S. SOMMIER), Katia CARRÉE (pouvoir à Y. HERVO) & Valentine DUBOIS

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – X – 02

Objet : Devis de remplacement des enceintes, de la console et des micros de la salle des fêtes

(Arrivée de Marie-Laure POINEUF)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée élue que les micros de la salle des fêtes ne fonctionnent plus et doivent être remplacés.

A cette fin, la société Loops est venue sur place et a constaté que l'une des deux enceintes Proel est également hors d'usage (grésillements permanents). Sa réparation/remplacement n'est pas possible car c'est l'étage amplification de la console qui est en cause.

Aussi, l'entreprise Loops (Trégueux) a établi un devis de remplacement à neuf de 2 880,60 € HT comprenant le système micro sans fil, une matrice audio à la place de la console Soundcraft et les deux enceintes amplifiées.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour et aucune contre,

VALIDE le devis de la société Loops (Trégueux), d'un montant HT de 2 880,60 € pour le remplacement à neuf du système micro, de la console et des enceintes de la salle des fêtes.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 15/10/2026
Publication le 15/10/2026
AR Préfecture :



Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, Yohann HERVO

Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

